

CONCOURS DE PHOTOS

La Ville de Saint-Marc-des-Carières organise, cette année, un concours de photos pour son calendrier annuel. Les citoyens sont invités à participer au concours en soumettant une ou des photos mettant en valeur les attraits, les paysages, les activités ou la communauté de Saint-Marc.

Chers photographes, petits et grands, participez au concours photos et courez la chance de voir vos clichés immortalisés dans votre calendrier municipal 2020 !

Parmi les photographies soumises, notre jury sélectionnera treize (13) photos gagnantes pour la confection du calendrier municipale annuel. Douze (12) pour chacun des mois de l'année ainsi qu'une (1) photo pour la page couverture du calendrier 2020.



PRIX À GAGNER

- Parution de votre photo dans le calendrier municipal;
- Bon d'achat de 25 \$ applicable dans tous les commerces de Saint-Marc-des-Carières.

COMMENT PARTICIPER ?

- Les photos doivent obligatoirement être soumises par courriel : info@saintmarc.com
- Fournir vos photos dans le format suivant : Version numérique format « JPEG »
- Faire parvenir le tout au plus tard le **4 octobre 2019** :

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

- Le concours est réservé aux résidents de la ville de Saint-Marc-des-Carières
- Un participant peut soumettre un maximum de quatre (4) photos
- Deux (2) photos maximum du même participant pourront être sélectionnées pour le calendrier
- Seul le format horizontal des photos sera accepté
- Les photos soumises doivent être claires et de bonne qualité
- Les photos doivent être prises sur le territoire de la ville de Saint-Marc-des-Carières

DROITS D'AUTEUR ET OBLIGATIONS

Le participant atteste d'être l'auteur des photos soumises et reconnaît en avoir tous les droits et libertés de publication, incluant l'autorisation du modèle. Le participant accorde à la ville de Saint-Marc-des-Carières le droit d'utiliser les photos envoyées dans le calendrier municipal, dans lequel son nom y sera indiqué. Le participant accorde également à la ville de Saint-Marc-des-Carières le droit de diffuser et de reproduire les photos soumises dans le cadre du concours et consent à ce qu'elles soient utilisées sous toutes formes et pour toutes fins (publicitaires, promotionnelles et commerciales), et ce pour une durée indéterminée, sans restriction territoriale et sans compensation à son égard ainsi qu'à toutes les personnes qui y apparaissent. En conséquence, le participant dégage la ville de Saint-Marc-des-Carières de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteur pouvant survenir et des litiges pouvant en résulter.

SIGNATURE DU PARTICIPANT: _____

ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS

La participation au concours implique l'acceptation des règlements et obligations ci-dessus.

INFORMATIONS : Brigitte Huot 418-268-3862 poste 34